



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA CULTURE

EXAMEN PROFESSIONNEL DE CHEF DE TRAVAUX D'ART PRINCIPAL, ORGANISÉ AU TITRE DE L'ANNÉE 2019

DOSSIER DE RECONNAISSANCE DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

Important : les candidats doivent transmettre ce dossier rempli de manière dactylographiée, au plus tard à la date indiquée dans l'arrêté d'ouverture de cet examen professionnel, soit le 2 septembre 2019, avant minuit, heure de Paris :

- par internet : téléversement sur la plateforme de dépôt de dossiers, à l'adresse suivante : siec.education.fr (date de téléversement faisant foi). La plateforme de téléversement sera accessible du 2 juillet au 2 septembre 2019.

ET

- par envoi postal : 1 seul exemplaire, à l'adresse suivante au Service interacadémique des examens et concours (SIEC) - Division des examens et des concours (DEC 4) - Bureau G 201 – Examen professionnel de chef de travaux d'art principal - 7, rue Ernest Renan - 94749 ARCUEIL CEDEX (cachet de la poste faisant foi).

Nom marital / d'usage :

Nom de naissance / patronymique :

Prénom(s) :

Attention : ce dossier en pdf modifiable comporte 19 pages en tout, il ne peut être modifié d'aucune manière que ce soit.

SOMMAIRE

Première partie : identification	<i>(1 page)</i>
Deuxième partie : formation(s) professionnelle(s) continue(s)	<i>(3 pages)</i>
Troisième partie : expérience(s) professionnelle(s) ou exercice d'une activité syndicale	<i>(10 pages)</i>
Quatrième partie : acquis de votre expérience professionnelle	<i>(2 pages)</i>
Cinquième partie : déclaration sur l'honneur	<i>(1 page)</i>



Photo

Compléter chacune des rubriques ci-dessous :

Monsieur Madame

Nom marital / d'usage :

Nom de naissance / patronymique :

Prénom(s) :

Numéro(s) de téléphone professionnel :

Numéro(s) de téléphone personnel et/ou portable :

Adresse(s) courriel :

Adresse personnelle :

Code postal, ville et pays :

Deuxième partie : formation(s) professionnelle(s) continue(s) (1/3)

Le candidat doit remplir cette partie dans l'ordre chronologique (du plus ancien au plus récent). Le candidat doit indiquer ses stages ou formations suivis lui semblant les plus pertinents. Il n'a pas d'obligation à remplir les 3 pages.

Période du stage ou de la formation	Intitulé du stage ou de la formation	Organisme	Compétences acquises
Du : Au :			
Du : Au :			
Du : Au :			
Du : Au :			

Deuxième partie : formation(s) professionnelle(s) continue(s) (2/3)

Le candidat doit remplir cette partie dans l'ordre chronologique (du plus ancien au plus récent). Le candidat doit indiquer ses stages ou formations suivis lui semblant les plus pertinents. Il n'a pas d'obligation à remplir les 3 pages.

Période du stage ou de la formation	Intitulé du stage ou de la formation	Organisme	Compétences acquises
Du : Au :			
Du : Au :			
Du : Au :			
Du : Au :			

Deuxième partie : formation(s) professionnelle(s) continue(s) (3/3)

Le candidat doit remplir cette partie dans l'ordre chronologique (du plus ancien au plus récent). Le candidat doit indiquer ses stages ou formations suivis lui semblant les plus pertinents. Il n'a pas d'obligation à remplir les 3 pages.

Période du stage ou de la formation	Intitulé du stage ou de la formation	Organisme	Compétences acquises
Du : Au :			
Du : Au :			
Du : Au :			
Du : Au :			

Troisième partie : expérience(s) professionnelle(s) ou exercice d'une activité syndicale (1/10)

Le candidat doit remplir cette partie dans l'ordre chronologique (du plus ancien au plus récent). Le candidat doit indiquer ses expériences professionnelles lui semblant les plus pertinentes. Il n'a pas d'obligation à remplir les 10 pages.

Période	Employeur (nom de l'établissement, organisme, entreprise...), adresse et domaines d'intervention	Catégorie/ corps d'appartenance ou cadre d'emplois / grade / fonction

Niveau de responsabilités assumé et les principaux travaux réalisés / Activités de transmission	Compétences acquises

Troisième partie : expérience(s) professionnelle(s) ou exercice d'une activité syndicale (2/10)

Le candidat doit remplir cette partie dans l'ordre chronologique (du plus ancien au plus récent). Le candidat doit indiquer ses expériences professionnelles lui semblant les plus pertinentes. Il n'a pas d'obligation à remplir les 10 pages.

Période	Employeur (nom de l'établissement, organisme, entreprise...), adresse et domaines d'intervention	Catégorie/ corps d'appartenance ou cadre d'emplois / grade / fonction

Niveau de responsabilités assumé et les principaux travaux réalisés / Activités de transmission	Compétences acquises

Troisième partie : expérience(s) professionnelle(s) ou exercice d'une activité syndicale (3/10)

Le candidat doit remplir cette partie dans l'ordre chronologique (du plus ancien au plus récent). Le candidat doit indiquer ses expériences professionnelles lui semblant les plus pertinentes. Il n'a pas d'obligation à remplir les 10 pages.

Période	Employeur (nom de l'établissement, organisme, entreprise...), adresse et domaines d'intervention	Catégorie/ corps d'appartenance ou cadre d'emplois / grade / fonction

Niveau de responsabilités assumé et les principaux travaux réalisés / Activités de transmission	Compétences acquises

Troisième partie : expérience(s) professionnelle(s) ou exercice d'une activité syndicale (4/10)

Le candidat doit remplir cette partie dans l'ordre chronologique (du plus ancien au plus récent). Le candidat doit indiquer ses expériences professionnelles lui semblant les plus pertinentes. Il n'a pas d'obligation à remplir les 10 pages.

Période	Employeur (nom de l'établissement, organisme, entreprise...), adresse et domaines d'intervention	Catégorie/ corps d'appartenance ou cadre d'emplois / grade / fonction

Niveau de responsabilités assumé et les principaux travaux réalisés / Activités de transmission	Compétences acquises

Troisième partie : expérience(s) professionnelle(s) ou exercice d'une activité syndicale (5/10)

Le candidat doit remplir cette partie dans l'ordre chronologique (du plus ancien au plus récent). Le candidat doit indiquer ses expériences professionnelles lui semblant les plus pertinentes. Il n'a pas d'obligation à remplir les 10 pages.

Période	Employeur (nom de l'établissement, organisme, entreprise...), adresse et domaines d'intervention	Catégorie/ corps d'appartenance ou cadre d'emplois / grade / fonction

Niveau de responsabilités assumé et les principaux travaux réalisés / Activités de transmission	Compétences acquises

Troisième partie : expérience(s) professionnelle(s) ou exercice d'une activité syndicale (6/10)

Le candidat doit remplir cette partie dans l'ordre chronologique (du plus ancien au plus récent). Le candidat doit indiquer ses expériences professionnelles lui semblant les plus pertinentes. Il n'a pas d'obligation à remplir les 10 pages.

Période	Employeur (nom de l'établissement, organisme, entreprise...), adresse et domaines d'intervention	Catégorie/ corps d'appartenance ou cadre d'emplois / grade / fonction

Niveau de responsabilités assumé et les principaux travaux réalisés / Activités de transmission	Compétences acquises

Troisième partie : expérience(s) professionnelle(s) ou exercice d'une activité syndicale (7/10)

Le candidat doit remplir cette partie dans l'ordre chronologique (du plus ancien au plus récent). Le candidat doit indiquer ses expériences professionnelles lui semblant les plus pertinentes. Il n'a pas d'obligation à remplir les 10 pages.

Période	Employeur (nom de l'établissement, organisme, entreprise...), adresse et domaines d'intervention	Catégorie/ corps d'appartenance ou cadre d'emplois / grade / fonction

Niveau de responsabilités assumé et les principaux travaux réalisés / Activités de transmission	Compétences acquises

Troisième partie : expérience(s) professionnelle(s) ou exercice d'une activité syndicale (8/10)

Le candidat doit remplir cette partie dans l'ordre chronologique (du plus ancien au plus récent). Le candidat doit indiquer ses expériences professionnelles lui semblant les plus pertinentes. Il n'a pas d'obligation à remplir les 10 pages.

Période	Employeur (nom de l'établissement, organisme, entreprise...), adresse et domaines d'intervention	Catégorie/ corps d'appartenance ou cadre d'emplois / grade / fonction

Niveau de responsabilités assumé et les principaux travaux réalisés / Activités de transmission	Compétences acquises

Troisième partie : expérience(s) professionnelle(s) ou exercice d'une activité syndicale (9/10)

Le candidat doit remplir cette partie dans l'ordre chronologique (du plus ancien au plus récent). Le candidat doit indiquer ses expériences professionnelles lui semblant les plus pertinentes. Il n'a pas d'obligation à remplir les 10 pages.

Période	Employeur (nom de l'établissement, organisme, entreprise...), adresse et domaines d'intervention	Catégorie/ corps d'appartenance ou cadre d'emplois / grade / fonction

Niveau de responsabilités assumé et les principaux travaux réalisés / Activités de transmission	Compétences acquises

Troisième partie : expérience(s) professionnelle(s) ou exercice d'une activité syndicale (10/10)

Le candidat doit remplir cette partie dans l'ordre chronologique (du plus ancien au plus récent). Le candidat doit indiquer ses expériences professionnelles lui semblant les plus pertinentes. Il n'a pas d'obligation à remplir les 10 pages.

Période	Employeur (nom de l'établissement, organisme, entreprise...), adresse et domaines d'intervention	Catégorie/ corps d'appartenance ou cadre d'emplois / grade / fonction

Niveau de responsabilités assumé et les principaux travaux réalisés / Activités de transmission	Compétences acquises

Quatrième partie : acquis de votre expérience professionnelle (1/2)

Sélectionnez la réalisation la plus significative que vous avez effectuée depuis votre nomination dans le corps des chefs de travaux d'art et établissez un descriptif synthétique de la méthode et des différentes étapes techniques qui ont permis cette réalisation. Vous mentionnez au moins une difficulté que vous avez rencontrée et au moins un enseignement que vous en avez tiré. L'ensemble étant limité à deux pages au maximum.

2 pages maximum dactylographiées, en police Times New Roman, taille 11.

Je soussigné(e) _____

souhaite me présenter à l'examen professionnel de chef de travaux d'art principal du ministère de la culture.

Je déclare sur l'honneur :

- l'exactitude de toutes les informations figurant dans le présent dossier ;
- avoir pris connaissance du règlement ci-dessous concernant les fausses déclarations.

J'ai pris connaissance que la loi punit quiconque se rend coupable de fausses déclarations :

- « Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accompli par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques.

Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende » (Code pénal art.441-1).

- « Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation, est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende » (Code pénal art. 441-6).

Je suis informée(e) que le bureau des concours et de la préparation aux examens ainsi que le bureau DEC4 de la Maison des examens se réservent le droit de vérifier l'exactitude de mes déclarations.

À _____, le _____

Signature du candidat :